



Spécifications de la Coupe d'Europe des Clubs 2020-21

Confédération Européenne de Pétanque
Boulodrome national FLBP, 184, chemin Rouge, L-4480 Belvaux, LUXEMBOURG

www.cep-petanque.com



Confédération
Européenne
de Pétanque

SOMMAIRE

COUPE D'EUROPE DES CLUBS_____	5
DROITS DE PROPRIÉTÉ_____	5
DÉFINITION_____	5
FRÉQUENCE DE LA COUPE D'EUROPE DES CLUBS_____	5
ORGANISATION_____	6
Général	6
Finance	6
Terrain et Site	6
Drapeaux CEP et des Nations	7
Table de Marque	7
Publicité et Partenaires	7
Sécurité	7
Parking	7
Contrôle Antidopage	8
Services d'Urgence	8
Arbitres et Jury	8
Inscription	8
Badges d'Identification	9
Transport/Navettes	9
Hébergement	9
Repas	9
Programme	10
Tirage au sort	10
Panneau d'affichage	11
Table de Marque	11
Sonorisation	11
Médias	11
Billets	11
CEREMONIES OFFICIELLES_____	12
Présentation des Nations/Cérémonie d'Ouverture	12
Remise des Médailles	12
Diner de Clôture	12
Partenariats	12
TELEVISION_____	13

APPENDIX 1 _____ 14

Protocoles	14
Protocole pour la Présentation des Finale	14
Protocole de la Remise des Médailles	15

APPENDIX 2 _____ 16

Serments des Joueurs et Officiels	16
Serment des Joueurs	16
Serment des Arbitres	16
Serment des Coaches	16



LA COUPE D'EUROPE DES CLUBS

La Coupe d'Europe des clubs doit être organisée et célébrée dans le respect de nos Statuts, du règlement de la Coupe d'Europe des clubs, et des présentes Spécifications. Celles-ci régissent, entre autres, tout ce qui concerne la durée, la procédure de candidature, le programme, les cérémonies, la nomination de la Fédération Hôte et le site, ainsi que l'Organisation Générale de la Coupe d'Europe des clubs.

La Fédération membre qui s'est vu accorder le droit d'organiser la Coupe d'Europe des clubs doit s'assurer que le site est conforme aux obligations prévues par les règlements et les spécifications de la Coupe d'Europe des Clubs

La Fédération hôte doit nommer, en consultation avec le Comité Directeur de la CEP ou sa Commission Technique, un Comité d'Organisation qui prendra la responsabilité de l'organisation de la Coupe d'Europe des clubs.

L'autorité de dernier recours concernant la Coupe d'Europe des Clubs incombe au Comité Directeur de la CEP.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

La Coupe d'Europe des clubs est la propriété exclusive de la CEP, qui détient tous les droits et données y afférents. Le Comité Directeur de la CEP a le droit exclusif de transférer, vendre et/ou céder totalement ou partiellement les droits de marketing et de télévision de la CEP concernant la Coupe d'Europe des clubs.

DÉFINITION

Dans le contexte de ces spécifications, les définitions suivantes s'appliquent :

CEP :	Confédération Européenne de Pétanque.
Directeurs :	Comité Directeur de la CEP.
EuroCup :	Le tournoi primaire de la Coupe d'Europe des clubs.
FedCup :	Le tournoi secondaire de la Coupe d'Europe des clubs.
Hôte :	Fédération ou autre organisation désignée par la CEP pour organiser la Coupe d'Europe des clubs.

Dans le contexte de ces spécifications, toute phrase introduite par les termes "y compris", "inclure", "en particulier", "par exemple" ou toute autre expression similaire est illustrative et ne limite pas le sens des mots précédant ces termes.

Dans le contexte de ces spécifications, le genre masculin utilisé en relation avec toute personne physique (par exemple, des noms tels que président, coach, participant, joueur, arbitre, membre d'un jury, ou des pronoms tels que lui ou eux) doit, sauf si spécifié autrement, être compris comme incluant le genre féminin.

Sauf stipulation contraire expresse par écrit, aux fins de ces spécifications, on entend par année une année civile, commençant le 1er janvier et se terminant le 31 décembre.

FRÉQUENCE DE LA COUPE D'EUROPE DES CLUBS

La Coupe d'Europe des clubs sera organisée chaque année sur trois ou quatre jours en semaine 48, dans un site et selon les règles décidés par les directeurs de la CEP.



ORGANISATION

Général

Le Comité Directeur de la CEP confiera l'organisation à une Fédération membre, mais restera entièrement responsable de la supervision, de l'exécution et des résultats de la Coupe d'Europe des clubs.

La Fédération hôte doit remplir et renvoyer une copie signée de ces spécifications, ainsi que tout dossier antérieur d'accueil d'une Coupe d'Europe des Clubs, pour examen par le Comité Directeur de la CEP.

La CEP peut envoyer un ou plusieurs membres du Comité Directeur ou de sa Commission Technique pour examiner le site et l'hébergement proposés.

Même si une fédération hôte n'est pas directement l'organisateur d'une Coupe d'Europe des Clubs, elle n'en assume pas moins la pleine responsabilité de la conformité avec les exigences des spécifications et elle collabore avec la CEP.

La Fédération hôte, après avoir pris toutes les mesures préparatoires nécessaires pour la Coupe d'Europe des clubs doit présenter, au Président ou Secrétaire Général de la CEP, un programme détaillé conforme aux instructions données par le Comité Directeur de la CEP.

Aucun autre concours ne peut être organisé sur le site durant la Coupe d'Europe des clubs.

Lorsque les responsabilités du comité d'organisation auront été attribuées, la fédération hôte informera le Comité Directeur de la CEP des éléments suivants :

- Le nom et les coordonnées du Président du Comité d'Organisation.
- Le nom et les coordonnées du Secrétaire du Comité d'Organisation.
- Les noms des autres membres du comité organisateur.
- L'adresse du site internet de la «Coupe d'Europe des Clubs» dès qu'il sera publié.

La fédération hôte, par l'intermédiaire du bureau de la CEP, informera les fédérations participantes de l'endroit exact, du programme (suivant un modèle de la commission technique de la CEP) et toutes les informations hôtelières (y compris les chambres et repas), au moins quatre mois à l'avance afin de leur permettre de prendre leurs dispositions de voyage.

Finance

La CEP ne recevra pas de subvention financière de la part de l'organisateur d'une Coupe d'Europe des Clubs, mais toutes les subventions, dons, recettes (entrées, programmes, buvettes, etc.) resteront acquises par le Comité d'organisation, à l'exception de celles qui sont spécifiquement affectées à la CEP.

Pour contribuer aux frais d'accueil de la Coupe d'Europe des Clubs, un budget de € 5,000, en fonction du nombre de fédérations participantes à l'EuroCup, sera affecté à la Fédération hôte par le Comité Directeur de la CEP chaque année.

Terrain et site de la Coupe d'Europe des clubs

La Coupe d'Europe des clubs se déroulera à l'intérieur sauf accord contraire du Comité Directeur de la CEP.

Il doit y avoir un minimum de 48 terrains, de préférence 96 terrains, suffisamment éclairés (300 lux au sol et 1 000 lux pour ceux qui seront utilisés pour le tournage de films ou la retransmission télévisée), approuvés par le Comité Directeur de la CEP ou sa Commission Technique.

Il doit aussi y avoir un espace approprié, pour permettre aux spectateurs de regarder les parties.

Il est strictement interdit aux spectateurs d'accéder à l'aire de jeu qui doit être délimitée par des barrières, placées à au moins 1 m de la ligne extérieure de l'aire de jeu.

Les terrains de jeux doivent être délimités par des ficelles, dont la grosseur ne doit pas interférer dans le cours du jeu. Chaque terrain aura comme dimensions 15m de long x 4m de large, sauf accord contraire donné par le Comité Directeur de la CEP.

Les organisateurs ne doivent pas mettre les terrains bout en bout (face à face). Dans le cas où il y aurait plusieurs séries de terrains, il sera nécessaire de prévoir des espaces de circulation assez larges entre eux.

À une extrémité de chaque terrain, le comité d'organisation doit fournir un tableau d'affichage du score et une chaise par équipe, pour les coaches, placées de chaque côté du tableau de score.

Les organisateurs ou la fédération hôte doivent fournir de l'eau potable gratuite à tous les participants au cours de la période des parties.

Drapeaux CEP et des Nations

Le drapeau de la CEP sera placé en première position avec le drapeau national de la Fédération hôte, puis les drapeaux des Nations participantes, qui seront placés dans l'ordre alphabétique.

En plus du drapeau de la CEP, la fédération hôte doit prendre des dispositions pour avoir une bannière portant l'inscription : "nième Coupe d'Europe des clubs".

Table de Marque

Les organisateurs doivent fournir une table de marque, dont l'emplacement sera décidé sur place avec les responsables de la CEP.

Tous les matériels nécessaires : panneaux d'affichage, sonorisation et micros, imprimante, papier, encre, connexion Internet etc., doivent aussi être fournis.

Publicité et Partenaires

Les organisateurs auront la tâche d'installer les bannières des partenaires de la CEP et celles de leurs propres partenaires, qui ne sont pas concurrents de ceux de la CEP.

Le choix des partenaires des organisateurs devra avoir reçu l'approbation de la CEP. Dans le cas d'un tournage pour la télévision, toutes les bannières qui entoureront le carré d'honneur devront respecter les spécifications relatives à la production d'images télévisées.

La publicité autour de l'aire de jeu est autorisée, sous réserve des règles et règlements en vigueur avec la fédération hôte, ils doivent également se conformer à tout accord de parrainage en vigueur avec la CEP à ce moment-là.

Sécurité

La Fédération Hôte est tenue d'assurer que le site et les places de stationnement soient sécurisés et surveillés jour et nuit par des services de sécurité pendant la Coupe d'Europe des Clubs.

Parking

Suffisamment de places de stationnement devront être prévues pour les spectateurs.

Une aire de stationnement dédiée, située à proximité du site, doit être mise à disposition à raison d'une voiture par équipe, plus les voitures des officiels de la CEP tels que le Président, le Secrétaire, le Trésorier, l'équipe de la table de marque, les arbitres, le comité organisateur et tout invité officiel.

Contrôle Antidopage

Les organisateurs doivent fournir une salle réservée au contrôle anti-dopage et tests d'alcoolémie pour joueurs et coaches. La Fédération Hôte a la responsabilité de prendre contact avec ses autorités nationales ou agence nationale chargée de la lutte contre le dopage dans le sport et d'organiser leur participation.

La Commission Médicale de la CEP informera les organisateurs et le Bureau de la CEP sur toutes les procédures et règles à respecter.

Services d'Urgence

Un poste de secours doit être installé à proximité du terrain pendant toute la durée de la Coupe d'Europe des clubs. Une demande peut être faite à un organisme spécialisé ; il sera également nécessaire de mettre en place un mécanisme permettant aux services de secours, médecins, ambulanciers, etc., d'arriver sur place le plus rapidement possible.

Arbitres et Jury

La CEP, en accord avec la Fédération du pays hôte, nommera un arbitre International et/ou un arbitre Européen pour la Coupe d'Europe des clubs.

La Fédération du pays hôte peut désigner deux ou plusieurs arbitres nationaux pour assister l'arbitre International ou Européen qui aura été nommé par la CEP.

Les arbitres de la Coupe d'Europe des clubs doivent vérifier les licences des joueurs, chefs de délégations et des coaches pour s'assurer qu'elles sont valides et conformes au règlement de la Coupe d'Europe des clubs.

L'arbitre de la Coupe d'Europe des clubs est chargé de faire respecter le «Règlement Officiels pour le sport de Pétanque» fixé par la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP) et toutes variations définies dans le règlement de la Coupe d'Europe des clubs.

Tout cas non prévu par le règlement de la Coupe d'Europe des clubs est soumis à l'Arbitre, qui peut en référer au jury de la compétition.

Ce jury est composé d'un représentant officiel désigné par le Comité Exécutif de la CEP, un membre de la Fédération hôte (à l'exception de son Président) et un membre du Comité d'Organisation, dont l'un sera désigné comme Président du Jury. Dans le cas d'un vote partagé, le Président du Jury a voix prépondérante.

Les décisions prises par le Jury sont sans appel.

Inscription

L'inscription des délégations doit être organisée la veille de la Coupe d'Europe des clubs, de préférence sur le site de la compétition, ou dans l'hôtel qui accueillera le plus de délégations.

Le Trésorier de la CEP assurera que chaque fédération participante a réglé sa cotisation.

Le Délégué de la CEP et/ou l'Arbitre de la Coupe d'Europe des clubs devra réceptionner et vérifier les licences des joueurs et coach de chaque équipe, ou les documents correspondants en vigueur selon les règlements de la fédération en question et noter les modifications par rapport aux noms envoyés précédemment.

Le passeport ou autre document, prouvant l'identité et la nationalité de chaque joueur et coach, peut être demandé.

Les organisateurs devront informer chaque délégation des horaires des navettes/transports, leur fournir un numéro de téléphone de contact et d'émettre, le cas échéant, des tickets-repas et les billets du banquet de clôture.

La table d'inscription sera équipée d'une imprimante, d'une connexion Internet et d'un équipement nécessaire pour confectionner les badges d'identification.

Les toilettes devront être situées à proximité et maintenues dans un état propre et opérationnel. Il est souhaitable qu'un espace boissons, ou pourvu de simples rafraîchissements, soit prévu à proximité de la zone d'enregistrement.

Badges d'Identification

Tous les participants à la Coupe d'Europe des clubs seront tenus de porter un badge et/ou un bracelet indiquant le niveau d'accès qu'ils ont. Chaque badge doit indiquer le nom, prénom, fonction et fédération du titulaire.

Il doit y avoir au moins les types de badges suivants:

- Les délégués de la CEP, responsables de la table de marque, arbitres : tous accès.
- Les chefs de délégation : accès tribune officielle et espace VIP.
- Joueurs, délégués : l'accès au terrain.
- Journalistes et photographes accrédités : accès au terrain et espace Presse.
- VIP : accès tribune officielle et salon VIP.
- Membres du comité organisateur : l'accès défini suivant la fonction.

Les anciens membres du Comité Directeur de la CEP, les arbitres et candidats à l'examen d'arbitre européen doivent recevoir l'accès gratuit au site de la Coupe d'Europe des clubs..

Transport/Navettes

Au choix du comité d'organisation, un service de navette peut être mis en place pour transporter les délégations de l'aéroport et/ou de la gare ou gare routière jusqu'à la zone d'inscription et ensuite jusqu'à leurs différents lieux d'hébergement.

Le comité d'organisation devra assurer le transport des délégations et représentants depuis les lieux d'hébergement vers le site de la compétition si elle est distante.

Les délégations qui n'auront pas fait le choix du forfait offert par l'organisateur devront prendre leurs propres dispositions.

Hébergement

Toutes les fédérations participantes et leurs supporters sont responsables de leurs propres frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture.

Cependant, la fédération hôte doit veiller à ce que l'hôtel et les frais de repas ne soient pas excessifs, tout en essayant de donner la préférence aux réservations de groupe.

La Fédération Hôte doit être prête à aider à l'organisation de l'hébergement pour les équipes visiteuses et supporters.

La Fédération Hôte est responsable de l'hébergement et repas pour :

- Le Président de la CEP (ou son représentant) et deux (max) autres directeurs de la CEP.
- Le Président de la FIPJP (s'il est présent),
- Les Arbitres de la Fédération Hôte.

Repas

La Fédération Hôte prendra en charge les repas des officiels mentionnés ci-dessus à partir de la date de leur arrivée jusqu'à leur départ, le lundi matin.

Un service de repas devra être mis en place par les organisateurs, situé à proximité des terrains et avec les installations et le personnel nécessaires.

Chaque repas doit être servi pendant une durée suffisante pour permettre à toutes les délégations de le prendre, en particulier pour que les parties puissent se dérouler sans interruption.

Le choix proposé doit permettre à toutes les délégations de se nourrir, en particulier en proposant des plats différents à des personnes qui ne consomment pas certains plats pour des raisons religieuses ou autres.

L'eau sera offerte sur table en quantité suffisante, mais les organisateurs pourront vendre d'autres boissons dans le respect des lois et règlements du pays.

Programme

Les organisateurs sont tenus de présenter un programme de la manifestation, qui comprendra au moins :

- Le nom des officiels et des arbitres,
- La composition des équipes, si possible avec les photos individuelles,
- La composition du Comité d'organisation,
- Les horaires de la Coupe d'Europe des clubs,
- Photos du Comité Exécutif,
- Des messages de personnalités telles que le Président de la CEP, le Président de la Fédération Hôte, le Maire de la ville.



Tirage au sort

Le tirage au sort sera organisé avant le début de la Coupe d'Europe des clubs et en présence des délégués ou des coaches des équipes. Il peut être effectué manuellement ou par ordinateur, mais le résultat du tirage doit être affiché.

Si possible le tirage peut être organisé la veille de la Coupe d'Europe des clubs ou à la fin d'une cérémonie d'ouverture.

Le résultat complet du tirage au sort sera mis à la disposition des équipes sur le tableau d'affichage prévu à cet effet, au plus tard au début de la compétition.

Panneau d'affichage

Un tableau, accessible aux délégations et au public, devra être installé pour l'annonce des matches, des résultats, du classement intermédiaire, et, en général, de toutes les informations relatives au déroulement de la Coupe d'Europe des clubs.

Table de Marque

La Table de Marque sera installée dans un endroit où l'accès peut être limité aux délégués des équipes.

Elle sera occupée par des représentants de la CEP, et avec la collaboration du Comité d'Organisation en nombre suffisant, assurera la publication d'informations aux équipes et à la presse, et la distribution des feuilles de matches et drapeaux des équipes.

Des annonces seront faites au moins en français et en anglais, et, si un traducteur est mis à la disposition des responsables de la table de marque, dans la langue du pays.

La gestion informatique de la compétition sera assurée par la CEP. Une imprimante et un photocopieur doivent être mis à la disposition des responsables de la table de marque, en particulier pour la reproduction des résultats.

Une alimentation électrique équipée de prises multiples, pour connecter un certain nombre de dispositifs, doit être installée ainsi qu'un accès permanent à l'Internet.

Le comité d'organisation fournira à la table de marque le matériel nécessaire : tables et chaises, le matériel de bureau tels que ramettes de papier, enveloppes, stylos, ciseaux, rouleaux de scotch, agrafeuse.

Un appareil de contrôle des boules devra aussi être mis à la disposition de la table de marque pour la durée de la Coupe d'Europe des clubs.

Sonorisation

Une sonorisation d'une puissance suffisante pour couvrir toutes les aires de la Coupe d'Europe des clubs, les buvettes et espaces de détente, avec deux micros (dont un sans fil) sera installée à la table de marque.

Médias

Un espace réservé aux médias doit être disponible à proximité du terrain comprenant tables, chaises, et prises de courant et connexion internet.

Billets

Le comité organisateur fournira un « package » d'entrée pour l'ensemble de la Coupe d'Europe des clubs et, le cas échéant, des billets d'entrée par jour de compétition, de même que le personnel nécessaire pour la vente et le contrôle à l'entrée du site. Si cette action est déléguée à un organisme privé ou prévue de la faire exercer de manière indépendante, le comité d'organisation doit inclure cette disposition dans la convention correspondante.

Le Comité d'organisation peut choisir un ou plusieurs partenaires pour figurer sur les billets, à condition qu'ils ne soient pas concurrents des partenaires de la CEP, et toujours avec l'accord de cette dernière.



CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Présentation des nations/cérémonie d'ouverture

Les équipes seront alignées par ordre alphabétique et défileront derrière un panneau portant le nom de leur pays et leur drapeau porté par le délégué ou le coach, annoncé par un speaker.

Les équipes vont ensuite s'aligner sur le terrain où elles peuvent être présentées aux spectateurs et autorités présentes.

Après les discours des officiels, à commencer par celui du président de la CEP ou du Président de la fédération organisatrice et se terminant par deux joueurs et deux arbitres qui seront appelés successivement au podium pour prononcer le serment des joueurs et des arbitres, en français, anglais et si nécessaire dans la langue du pays d'accueil. Ces serments sont contenus dans l'annexe.

Le Président de la CEP ou une haute autorité politique ou sportive du pays hôte, choisie par lui, déclarera alors l'ouverture de la Coupe d'Europe des Clubs et l'hymne national du pays hôte sera joué.

Les équipes devront alors quitter leur place dans l'ordre et, si l'organisateur a prévu de conclure la cérémonie par un spectacle, elles seront installées dans un secteur leur réservé.

Remise des Médailles

La cérémonie de remise des médailles implique la présentation des médailles comme suit :

- OR à chaque joueur de l'équipe gagnante du club.
- L'ARGENT à chaque joueur de l'équipe du club finaliste.
- BRONZE à chaque joueur des deux équipes de club demi-finalistes.

La même formule s'appliquera aux finalistes de la FedCup.

Les organisateurs doivent fournir le personnel pour mettre en place le podium et, éventuellement, des barrières de sécurité. Le podium ne doit pas être accessible à des personnes autres que les joueurs et officiels. Il doit y avoir un large espace libre devant le podium pour garder les spectateurs et les photographes à distance.

Le podium doit comporter trois niveaux, pour les médaillés de bronze la plate-forme doit être de taille suffisante pour accueillir deux équipes.

Dans un emplacement à proximité du podium il doit y avoir quatre mâts de drapeaux ou tout autre dispositif qui permet de hisser les quatre drapeaux nationaux des médaillés.

Un micro sans fil sera disponible pour le speaker, et les organisateurs auront préparé l'hymne national des champions de la Coupe d'Europe des clubs. L'élévation du drapeau national des champions se fait en même temps qu'est joué l'hymne national.

La CEP peut fournir les hymnes nationaux de tous les participants mais il est recommandé d'en avoir un CD en réserve.

Dîner de Clôture

L'organisation du banquet de clôture est laissée à l'initiative de la fédération hôte.

Si ce banquet est organisé, il faudra qu'il ait lieu après la remise des prix et de façon à ne pas gêner le retour des participants chez eux.

Partenariats

Les partenaires de la CEP ont priorité pendant la Coupe d'Europe des clubs. Aucune bannière, publicité dans les programmes, ou sur le site de la compétition, ou aucun

stand ne peut être accordé à des concurrents des partenaires de la CEP.

Les organisateurs de la Coupe d'Europe des clubs doivent présenter à la CEP la liste des publicitaires pour accord, avant la publication de tout matériel en rapport avec la Coupe d'Europe des clubs.

Un emplacement peut être requis pour l'installation d'un stand de la CEP.

Les organisateurs peuvent négocier l'installation d'autres stands, mais ils devront toujours obtenir l'approbation de la CEP.

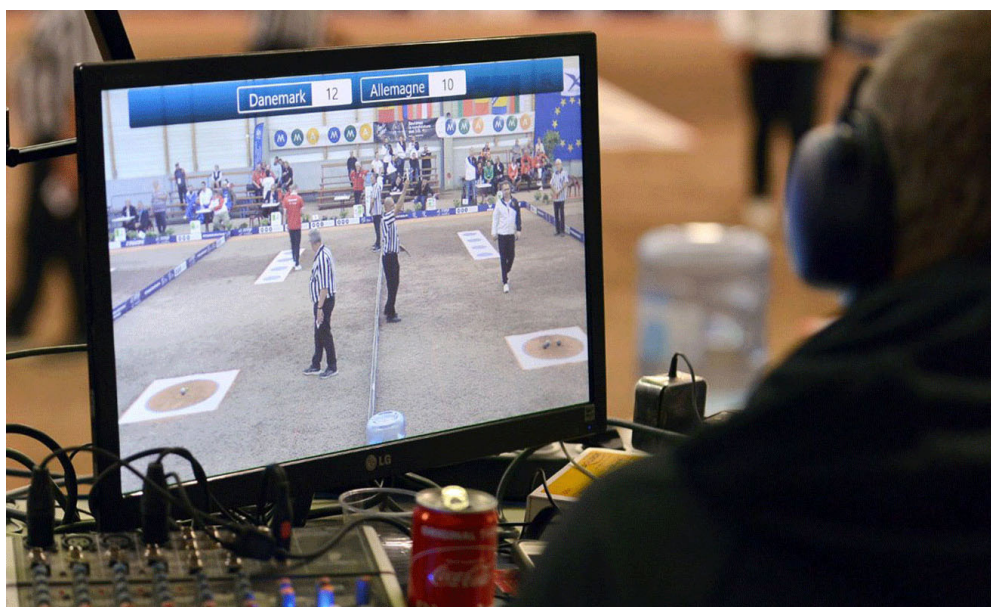
Pour les fabricants de boules, les organisateurs ne pourront pas conclure des accords avec ceux qui sont les partenaires actuels de la CEP à l'exclusion de tout autre. Cependant, ils pourront négocier avec chacun d'entre eux, des clauses particulières pour les différents échanges de prestation, y compris l'installation d'un stand, qui sera obligatoire s'il est prévu dans l'accord entre le fabricant et la CEP.

TÉLÉVISION

La CEP peut confier par contrat, la gestion de ses droits d'images de tournage et de photographie, à une société de communication ou à la fédération hôte. Elle seule sera autorisée à effectuer ou réaliser le tournage de parties par quelque moyen que ce soit, y compris électronique, lors de la Coupe d'Europe des clubs, ainsi que de gérer les droits correspondants pour tous les pays du monde, à l'exception du pays organisateur pour lequel cet accès est libre, y compris pour les images prises au nom de la CEP.

Le pays organisateur a l'obligation et le devoir de produire des images pour une diffusion à la télévision. Pour cela, le pays organisateur a la liberté de contrat avec la chaîne de télévision de son choix.

Remarque : Les dispositions de ces spécifications peuvent être modifiées à tout moment par le Comité Directeur de la CEP afin de tenir compte de certains développements ou de circonstances particulières.



ANNEXE 1

Protocoles

L'organisation doit satisfaire au protocole suivant pour la présentation des équipes, des finalistes, et pour la cérémonie de remise des médailles.

Protocole pour la Présentation des Finales

Les équipes (joueurs, coach, chef de la délégation), et les arbitres sont alignés à un endroit choisi pour défiler au signal donné.

Le speaker : Mesdames et Messieurs, La Confédération Européenne de Pétanque et la Fédération de NOM DE LA FÉDÉRATION ont le plaisir de vous présenter les équipes finalistes de la - ## - Coupe d'Europe des clubs - ANNÉE.

Cette finale oppose les équipes de NOM DE LA FÉDÉRATION - NOM DE L'ÉQUIPE DU CLUB contre NOM DE LA FÉDÉRATION - NOM DE L'ÉQUIPE DU CLUB

Représentant NOM DE LA FEDERATION

Coach. Nom du Coach

Chef de délégation. Nom du chef de la délégation

Si le temps le permet, les noms des joueurs

Représentant NOM DE LA FEDERATION

Coach. Nom du Coach

Chef de délégation. Nom du chef de la délégation

Si le temps le permet, les noms des joueurs

Les arbitres pour cette finale sont :

1. Nom de l'arbitre
2. Nom de l'arbitre

Le Président de la CEP NOM DU PRÉSIDENT et LISTE DE VIPS félicite les équipes.

Le but de la finale sera envoyé par : NOM



Protocole de la Remise des Médailles

Les drapeaux des médaillés sont disposés dans l'ordre requis sur les mâts.

Les joueurs et eux seuls sont alignés dans l'ordre suivant : les deux équipes troisièmes (demi-finalistes), les Finalistes, Les Champions.

Ils sont précédés (si possible) par 3 ou 4 jeunes gens portant les médailles sur des coussins ou autres présentation suivis des personnalités chargées de décerner les médailles.

Avec une musique de fond, la procession commence à suivre un parcours qui doit avoir été clairement annoncé à tous les participants à l'avance.

Le speaker commence... Mesdames et messieurs, nous allons maintenant présenter la cérémonie de remise des médailles pour la Confédération Européenne de Pétanque, Coupe d'Europe des clubs.

Les joueurs sont alignés derrière le podium correspondant à leur place.

Les porteurs des médailles sont placés sur le côté du podium à côté du speaker

Les médailles de BRONZE seront remises aux joueurs par nom..

Les médaillés de bronze montent sur le podium à l'appel de leur nom. Les médailles sont remises.

Les médailles d'ARGENT seront remises aux joueurs par nom.

Les médaillés d'argent montent sur le podium à l'appel de leur nom. Les médailles sont remises.

Les médailles d'OR seront remises aux joueurs par nom.

Les médaillés d'Or montent sur le podium à l'appel de leur nom. Les médailles sont remises.

Les participants à la présentation et médaillés restent en position pour une photo de groupe.

Les participants à la présentation s'en vont pour laisser les médaillés en place pour une photo de groupe.

Les médaillés d'Argent et Bronze s'en vont pour laisser les médaillés d'Or en position pour la photo.



ANNEXE 2

Serments des Joueurs et Officiels

Seront présentés en français et en anglais, et si nécessaire dans la langue du pays organisateur par des personnes sélectionnées par la CEP.

Serment des Joueurs

Au nom de tous les compétiteurs, je promets que nous participerons à cette Coupe d'Europe des Clubs, en respectant et suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogue, dans un esprit de sportivité, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.

Serment des Coaches

Au nom de tous les coaches et autres membres des Délégations Nationales, je promets de faire respecter et de défendre pleinement l'esprit de sportivité et le fair-play selon les principes fondamentaux de notre sport.

Serment des Arbitres

Au nom de tous les arbitres et officiels, je promets que nous officierons dans cette Coupe d'Europe des Clubs en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité.



Notes



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE PÉTANQUE
Boulodrome national FLBP, 184, chemin Rouge, L-4480 Belvaux, LUXEMBOURG

Copyright © 2020 Confédération Européenne de Pétanque
Tous droits réservés.